

L'an deux mille dix-neuf, le 15 octobre à 19h, le conseil municipal légalement convoqué le mercredi 11 octobre 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la mairie, sous la présidence de Monsieur le maire Thierry PIGEON.

Présents : Thierry PIGEON, Henri MOUTON, Annick DELEPINE, Joseph JEULAND, Michel RENOU, Jean-Pierre BERTINET, Daniel DAYOT, Valérie CAUDION, Christophe COUVERT, Christophe OGIER, Marie-Noëlle RENAULT, Gérard GERAUX, Sylvie BARON, Elodie GOBIN, Eveline MOREAU, Sandrine CLEMENT.

Absent excusé : Patricia PIERRE,

Absent non excusé : Sébastien PETTIER.

Secrétaire de séances : Gérard GERAUX.

### **Validation du compte-rendu du conseil municipale du 17 septembre 2019.**

Monsieur Le Maire demande au conseil l'approbation du compte-rendu du conseil du 17 septembre 2019.

Le conseil valide à l'unanimité.

### **Syndicat des eaux de Chateaubourg : demande d'intégration de la commune nouvelle ((Piré-Chancé)).**

Depuis le 01 janvier 2019, les communes de Piré et Chancé sont regroupées. Piré était rattachée au syndicat des eaux de la forêt du Theil et Chancé au syndicat de Châteaubourg. Suite à la réunion des deux communes le syndicat demande à ce que Louvigné de Bais autorise la commune nouvelle (Piré-Chancé) à intégrer le syndicat des eaux de Châteaubourg.

Le conseil autorise à l'unanimité le rattachement.

### **Bibliothèque : demande de subvention pour l'achat de DVD et CD.**

Lors du vote du budget, la commune avait accepté que la bibliothèque augmente son budget d'achat de DVD et CD afin d'obtenir auprès du département une subvention.

Le budget d'achat avait été fixé à 2000 euros pour une subvention de 1000 euros.

Le conseil accepte à l'unanimité la demande de subvention au département.

### **Assainissement : demande de vitré communauté pour le maintien des tarifs actuels.**

En vue de la transmission des budgets assainissement des communes membres à Vitré communauté, cette dernière a demandé à ce que les communes ne modifient pas les tarifs d'assainissement et que ceux de 2019 soit conservés pour 2020.

Pour info à Louvigné de Bais : Prix m<sup>3</sup> :2.09€. Abonnement (par semestre) :4.84€. Forfait : 9.71 euros.

Participation pour raccordement : 350.93 euros.

Le conseil valide à l'unanimité la demande de Vitré communauté.

**SDE** : rapport d'activité 2018. Présentation du rapport par Joseph JEULAND.

### **RIPAME : demande d'adhésion de Pocé les Bois.**

Pocé-les-Bois demande à intégrer le Ripame de Châteaubourg. Pour que cela soit possible il faut que tous les communs membres (Châteaubourg, Cornillé, Domagné, Louvigné-de-Bais, Saint-Aubin-des-Landes, Saint-Didier, Saint-Jean-sur-Vilaine) acceptent cette adhésion. Par contre, Annick DELEPINE nous expliquent que si l'intégration se fait, il faudra embaucher à mi-temps une animatrice ce qui engendrera un surcout de 225.20€ par an pour Louvigné de bais.

Le conseil accepte l'adhésion de Pocé les Bois au Ripame de Chateaubourg à condition que les permanences se fassent toujours à Louvigné-de-Bais et qu'une demi-journée supplémentaire d'activités soit organisée sur Louvigné.

### **Condition de la mise en place d'un policier municipal intercommunal :**

Lors du dernier conseil, les membres avaient accepté la création d'un poste de policier municipal intercommunal pour les communes de Domagné, Louvigné, Saint-Jean, Saint Didier. Monsieur Mouton à assisté à une réunion sur ce sujet dernièrement et le choix se porterait sur un agent de surveillance de la voie publique assermenté, c'est-à-dire que la personne en fonction pourra verbaliser. L'amplitude des horaires sera de 6h à 22h. La commune de Louvigné de Bais pourrait en bénéficier 8h30 par semaine. La personne recrutée va faire une formation et il restera à lui faire une fiche de poste.

Le conseil valide à l'unanimité la démarche à suivre.

### **Agence postale : discussion sur les horaires d'ouverture :**

L'agent communal en charge de l'agence postale a demandé si on pouvait fermer deux samedis par mois.

Après discussion il en ressort que la fermeture de deux samedis par mois pénaliserait les Louvignéens de ce service. Il est donc décidé de rester avec les horaires actuels.

14 membres du conseil votent pour garder les horaires d'ouverture actuels, 2 membres votent contre.

### **Contrat statutaire signature nouveau contrat :**

La commune bénéficie auprès du CDG 35 d'une assurance pour le remboursement des salaires lors d'arrêts de travail .le CDG 35 a renégocié les contrats et il faut autoriser Monsieur Le Maire ou l'adjoint à signer le nouveau contrat.

Le conseil autorise à l'unanimité Mr Le Maire ou L'adjoint à signer le nouveau contrat.